

**CONTRAT DE LICENCE DU LOGICIEL SYMANTEC**  
**Norton™ Save & Restore**

**IMPORTANT:** MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE (LE « CONTRAT DE LICENCE ») AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL (TEL QUE DEFINI CI-DESSOUS). LA SOCIETE SYMANTEC ET/OU SES FILIALES (« SYMANTEC ») SOUHAITE VOUS CONCEDER LE LOGICIEL EN LICENCE, DANS LA MESURE OU VOUS ETES LA PERSONNE, LA SOCIETE OU L'ENTITE LEGALE QUI VA UTILISER LE LOGICIEL (DESIGNEE CI-APRES PAR LES TERMES « VOUS », « VOTRE » OU « VOS ») A LA SEULE CONDITION QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. CECI CONSTITUE UN ACCORD JURIDIQUE EXECUTOIRE ENTRE VOUS ET SYMANTEC. EN OUVRANT CET EMBALLAGE, EN DECHIRANT LA VIGNETTE QUI SCELLE CET EMBALLAGE, EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « OUI » OU « J'ACCEPTÉ » OU EN INDIQUANT DE TOUTE AUTRE FACON VOTRE CONSENTEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE, OU ENCORE EN TELECHARGEANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES DISPOSITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON « ANNULER » OU « NON » OU INDIQUEZ D'UNE TOUTE AUTRE MANIERE VOTRE REFUS, NE FAITES PLUS AUCUNE UTILISATION DU LOGICIEL ET CONTACTEZ LE SERVICE CLIENTELE DE SYMANTEC A L'AIDE DES COORDONNEES FIGURANT A L'ARTICLE 10 DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE POUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES SUIVANT LESQUELLES VOUS POUVEZ OBTENIR LE REMBOURSEMENT DU PRIX QUE VOUS AVEZ PAYE POUR LE LOGICIEL, A TOUT MOMENT DANS LES SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA DATE D'ACHAT.

1. Licence :

Le Logiciel et sa documentation, en ce compris tout emballage du produit (la « Documentation ») qui accompagnent le présent Contrat de Licence (dénommés conjointement le « Logiciel ») sont la propriété de Symantec ou de ses concédants et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Bien que Symantec reste propriétaire du Logiciel, Vous aurez certains droits d'utilisation du Logiciel une fois que Vous aurez accepté le présent Contrat de Licence. Le présent Contrat de Licence régit toutes les versions, mises à jours ou améliorations du Logiciel que Symantec pourra Vous fournir. Sous réserve du droit résiliation dont dispose Symantec en cas de manquement de Votre part selon les termes de l'Article 9, Vos droits et obligations en vertu du présent Contrat de Licence pour l'utilisation du présent Logiciel (à l'exception des Mises à Jour de Contenu décrites à l'Article 2) seront perpétuels et seront les suivants.

Vous êtes autorisé à :

- A. utiliser un exemplaire du Logiciel sur un seul ordinateur. Si un nombre supérieur d'exemplaires et/ou d'ordinateurs est indiqué dans la Documentation ou dans le document contractuel en vigueur du distributeur ou du revendeur autorisé auprès duquel Vous avez obtenu le Logiciel, Vous pouvez utiliser le Logiciel conformément à ces dispositions ;
- B. faire une copie de sauvegarde du Logiciel ou copier le Logiciel sur le disque dur de Votre ordinateur et conserver l'original en tant que sauvegarde ;
- C. utiliser le Logiciel sur un réseau, à condition que Vous ayez un exemplaire autorisé du Logiciel par ordinateur pouvant accéder au Logiciel sur ce réseau ;
- D. transférer définitivement tous les droits sur le Logiciel qui Vous sont concédés en vertu du présent Contrat de Licence à toute personne ou entité, à condition que Vous ne conserviez aucun exemplaire du Logiciel et que le bénéficiaire de ce transfert accepte les dispositions du présent Contrat de Licence. Le transfert partiel de Vos droits au titre du présent Contrat de Licence n'est pas permis. Par exemple, si la documentation en vigueur Vous donne le droit d'utiliser plusieurs exemplaires du Logiciel, seul un transfert des droits d'utilisation de tous ces exemplaires sera valable ; et
- E. utiliser le Logiciel en conformité avec toute autre utilisation autorisée qui peut être prévue ci-dessous.

Vous n'êtes pas autorisé à, et Vous ne pouvez permettre à quiconque de :

- A. accorder en sous licence, en location ou en crédit-bail toute partie du Logiciel ;
- B. procéder à de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, modifier, traduire, tenter par tout moyen

de découvrir le code source du Logiciel ou créer des œuvres dérivées à partir du Logiciel, sauf si cela est fait conformément à l'Article [L.122-6-I-\(iv\) du Code français de la propriété intellectuelle](#) ;

C. corriger toute anomalie ou défaut du Logiciel sans l'autorisation préalable de [Symantec](#), [Symantec se réservant le droit d'effectuer ces corrections conformément à l'Article L.122-6-I-\(i\) du Code français de la propriété intellectuelle](#) ;

D. utiliser le Logiciel dans le cadre d'une infogérance, d'une utilisation en temps partagé, d'une prestation de service ou d'un service bureau ; ou

E. faire une utilisation du Logiciel qui n'est pas permise en vertu du présent Contrat de Licence.

## 2. Mises à Jour de Contenu:

Certains Logiciel utilisent des contenus mis à jour au fur et à mesure, en ce compris notamment les Logiciels suivants : les logiciels antivirus et criminels utilisent des définitions de virus mises à jour ; les logiciels antispyware utilisent des définitions de spyware mises à jour ; les logiciels antispyware utilisent des définitions de spyware mises à jour ; les logiciels antispyware utilisent des définitions de spyware mises à jour ; les logiciels antispyware utilisent des définitions de spyware mises à jour ; les logiciels de filtrage de contenus et d'antiphishing utilisent des listes d'adresses URL mises à jour ; certains logiciels pare-feux utilisent des règles de pare-feu mises à jour ; les produits évaluant la vulnérabilité utilisent des données de vulnérabilité mises à jour et les logiciels d'authentification de sites web utilisent des listes de pages web authentifiées mises à jour ; ces mises à jour sont désignées conjointement comme les « Mises à Jour de Contenu » (ou alternativement désignées « Mises à Jour de Protection » ou « Mises à Jour de Sécurité » selon le cas).

Vous avez le droit d'obtenir les Mises à Jour de Contenu pendant toute la durée pour laquelle Vous avez acquis un abonnement aux Mises à Jour de Contenu du Logiciel (en ce compris tout abonnement inclus avec Votre achat initial du Logiciel), à l'exception des Mises à Jour de Contenu que Symantec choisit de proposer en abonnement payé séparément, ou bien pendant toute la durée pour laquelle Vous avez acquis séparément par tout autre moyen le droit d'obtenir les Mises à Jour de Contenu.

Symantec se réserve le droit de désigner les Mises à Jour de Contenu précises qui requièrent l'acquisition d'un abonnement distinct, à tout moment et sans Vous adresser de préavis, à condition, cependant que, pour le cas où Vous souscrivez à un abonnement incluant des Mises à Jour particulières à la date de souscription, Vous n'avez pas à payer de redevances supplémentaires pour continuer à recevoir ces Mises à Jour de Contenu pour la période restante de Votre abonnement en cours même si Symantec indique que ces Mises à Jour de Contenu nécessitent d'être acquises séparément. Le présent Contrat de Licence ne Vous accorde aucun autre droit d'obtenir et d'utiliser les Mises à Jour de Contenu.

## 3. Installation du Produit ; Activation Requise :

A. Lors du processus d'installation, il se peut que le Logiciel désinstalle ou désactive d'autres produits de sécurité ou des fonctionnalités de ces produits, si ces produits ou fonctionnalités sont incompatibles avec le Logiciel ou afin d'améliorer le fonctionnement complet du Logiciel.

B. Il se peut que le présent Logiciel contienne des mesures technologiques destinées à empêcher une utilisation du Logiciel non couverte par la licence ou illégale. Vous acceptez que Symantec puisse utiliser de telles mesures pour protéger Symantec contre le piratage de Logiciel. Il est possible que le présent Logiciel contienne une technologie d'exécution restreignant à un nombre limité de fois pour un nombre limité d'ordinateurs la possibilité d'installer ou de désinstaller le Logiciel sur un ordinateur. Le présent Contrat de Licence et le Logiciel contenant la technologie d'exécution nécessitent une activation telle que définie plus précisément dans la Documentation. Le Logiciel ne fonctionnera que pour une durée limitée avant que Vous n'ayez effectué l'activation du Logiciel. Lors de l'activation, il peut Vous être demandé sur Internet de fournir Votre clé de produit unique accompagnant le Logiciel et la configuration informatique sous la forme d'un code alphanumérique afin de vérifier l'authenticité du Logiciel. Si Vous n'effectuez pas l'activation dans la période qui est définie dans la Documentation ou tel que l'exige le Logiciel, le Logiciel cessera de fonctionner jusqu'à l'accomplissement total de l'activation ; le fonctionnement du Logiciel sera alors rétabli. Si Vous ne parvenez pas à activer le Logiciel sur Internet ou par tout autre moyen précisé lors du processus d'activation, Vous pouvez contacter le Service d'Assistance aux Clients de Symantec à l'aide des informations qui sont fournies Symantec lors de l'activation ou selon ce qui est précisé ci-dessous.

#### 4. Vie Privée ; Protection des Données à Caractère Personnel :

Le Logiciel peut, à tout moment, collecter certaines informations depuis l'ordinateur sur lequel il est installé, ce qui peut inclure :

- Les informations relatives à l'installation du Logiciel. Ces informations indiquent à Symantec si l'installation du Logiciel a bien été accomplie et sont collectées par Symantec dans le but d'évaluer et d'améliorer le taux d'installations réussies des produits Symantec. Ces informations ne seront pas mises en corrélation avec de quelconques informations personnellement identifiables.
- Les informations sur les risques potentiels de sécurité ainsi que les adresse URL des sites web visités que le Logiciel considère comme potentiellement frauduleux. Ces informations sont collectées par Symantec afin d'évaluer et d'améliorer la capacité des produits de Symantec à détecter les comportements malveillants, les sites web potentiellement frauduleux et autres risques de sécurité de l'Internet. Ces informations ne seront pas mises en corrélation avec de quelconques informations personnellement identifiables.
- Les fichiers au format PE (« Portable Executable ») qui sont identifiés comme étant des logiciels potentiellement malveillants, incluant des informations relatives aux actions effectuées par ces fichiers lors de l'installation. Ces fichiers sont soumis à Symantec à l'aide de la fonction de soumission automatique du Logiciel. Les fichiers collectés pourraient contenir des informations personnellement identifiables ayant été obtenues par le logiciel malveillant sans Votre permission. Les fichiers de ce type sont collectés par Symantec dans le seul but d'améliorer la capacité des produits Symantec à détecter les comportements malveillants. Symantec ne mettra pas ces informations en corrélation avec de quelconques informations personnellement identifiables. Cette fonction de soumission automatique peut être désactivée après l'installation en suivant les instructions données par la Documentation pour les produits concernés.
- Le nom donné lors de la configuration initiale de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé. S'il est collecté, ce nom sera utilisé par Symantec comme un identifiant pour cet ordinateur, sous lequel Vous pouvez choisir de recevoir des services supplémentaires et/ou sous lequel Vous pouvez utiliser certaines fonctionnalités du Logiciel. Vous pourrez changer d'identifiant à tout moment après l'installation du Logiciel (recommandé).
- Les autres informations utilisées dans le but d'analyser et d'améliorer le fonctionnement des produits Symantec. Ces informations ne seront pas mises en corrélation avec de quelconques informations personnellement identifiables.

Les informations collectées décrites ci-dessus sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement des produits Symantec et peuvent être transférées au Groupe aux Etats-Unis ou vers d'autre pays pouvant disposer de dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel qui sont moins protectrices que celles du lieux où Vous êtes situé (en ce compris l'Union Européenne), mais Symantec a pris des dispositions pour que les informations collectées, si elles sont transférées, se voient appliquer un niveau de protection suffisant.

Symantec peut divulguer les informations collectées si une autorité d'exécution de la loi le lui demande, tel que cela est requis ou permis par la loi ou en réponse à une assignation ou autre procédure judiciaire. Afin de promouvoir la sensibilisation, la détection et la prévention des risques de sécurité de l'Internet, Symantec peut partager certaines informations avec des organismes de recherche et d'autres éditeurs de logiciels de sécurité. Symantec peut également utiliser des statistiques provenant des informations afin de tracer et de publier des rapports sur les tendances des risques de sécurité. En utilisant le Logiciel

Vous reconnaissez et acceptez que Symantec puisse collecter, transmettre, conserver, divulguer et analyser ces informations à ces fins.

#### 5. Garantie de Remboursement en Soixante (60) Jours :

Si Vous êtes le titulaire initial du présent exemplaire du Logiciel et que Vous n'en êtes pas totalement satisfait pour quelque raison que ce soit, merci de ne plus utiliser le Logiciel et de contacter le Service Clientèle de Symantec, à l'aide des coordonnées indiquées à l'Article 10 du présent Contrat de Licence pour les informations relatives aux modalités de renvoi du Logiciel et d'obtention du remboursement de la somme que Vous avez payée pour le Logiciel, à tout moment dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date d'achat. A moins que le Logiciel ne soit défectueux, [Vous devrez supporter le coût de renvoi du Logiciel à Symantec. Si Vous êtes un Consommateur \(c'est-à-dire que Vous utilisez le Logiciel à des fins personnelles et non commerciales et Vous agissez en dehors du cadre de Votre activité commerciale ou professionnelle ou de l'activité commerciale ou professionnelle de toute autre personne, \(un « Consommateur »\)\), ceci n'affecte par les droits dont Vous disposez en vertu de dispositions légales en Votre qualité de Consommateur.](#)

#### 6. Limitation de Garantie et de Responsabilité à l'égard des Clients Professionnels :

[Si Vous êtes un Consommateur, les dispositions suivantes du présent Article 6 ne Vous sont pas applicables. Merci de lire l'Article 7 à la place de celui-ci.](#)

[Si Vous êtes un client professionnel \(c'est-à-dire que Vous utilisez le Logiciel dans le cadre d'une activité professionnelle ou commerciale \(un « Client Professionnel »\)\), les dispositions suivantes du présent Article 6 Vous sont applicables \(peu importe que Vous ayez ou non accepté le Logiciel\) :](#)

Symantec garantit que le support sur lequel le Logiciel est distribué sera exempt de défauts pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date à laquelle le Logiciel Vous est livré. Votre seul recours en cas de non respect de cette garantie consistera pour Symantec, à sa discrétion, soit à remplacer tout support défectueux renvoyé à Symantec au cours de la période de garantie soit à rembourser le prix que Vous aurez payé pour le Logiciel. Symantec ne garantit ni que le Logiciel satisfera Vos exigences, ni que le fonctionnement du Logiciel sera ininterrompu, ni que ce Logiciel sera exempt d'erreur.

LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, EN CE COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE SATISFAISANTE, D'ADEQUATION A UN BESOIN SPECIFIQUE ET DE NON CONTREFACON DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.

LES PARTIES CONVIENNENT QUE LES PERTES DE PROFITS, DE REVENU, DE CONTRATS COMMERCIAUX OU D'ECONOMIES ANTICIPEES, OU LES PERTES OU ALTERATIONS DE DONNEES RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE A UTILISER LE LOGICIEL, SONT CONSIDEREES COMME DES DOMMAGES INDIRECTS QUI NE PEUVENT DONNER LIEU A AUCUNE REPARATION.

EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE SYMANTEC NE POURRA EXCEDER LE MONTANT DU PRIX D'ACHAT DU LOGICIEL.

#### [7. Garantie et Responsabilité à l'égard des Consommateurs :](#)

[Si Vous êtes un Consommateur, le présent article 7 Vous est applicable. Merci de le lire attentivement. L'article 7 ne Vous est pas applicable si Vous êtes un Client Professionnel.](#)

[MIS A PART LES DROITS DONT VOUS DISEPOSEZ EN TANT QUE CONSOMMATEUR ET LA GARANTIE QUE VOUS ACCORDE SYMANTEC EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DES PRESENTES, SYMANTEC N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE CONCERNANT LE LOGICIEL.](#)

En tant que Consommateur, Vous ferez une utilisation non commerciale du Logiciel. Symantec ne sera donc pas responsable à Votre égard pour toute perte de profit, de revenu, d'économies anticipées, de contrats ou de temps découlant de Votre utilisation ou de Votre incapacité à utiliser le Logiciel.

Nous Vous recommandons fortement d'effectuer des sauvegardes fréquentes de Vos données.

#### 8. Réglementation relative à l'Exportation :

Vous reconnaissez que le Logiciel et les données techniques et services le concernant (conjointement la « Technologie Contrôlée ») peuvent être soumis aux lois Américaines sur l'importation et l'exportation, en particulier, les « *U.S. Export Administration Regulations* » (EAR), ainsi qu'aux lois de tous pays vers lesquels la Technologie Contrôlée est importée ou réexportée. Vous acceptez de Vous conformer à toutes les lois en vigueur et de n'exporter aucune Technologie Contrôlée en contravention avec le droit Américain ou à destination de pays, d'entités ou de personnes prohibées pour lesquels une licence d'exportation ou tout autre autorisation gouvernementale est requise. Il est interdit d'exporter ou de réexporter les produits Symantec vers Cuba, la Corée du Nord, l'Iran, la Syrie et le Soudan, ainsi que vers tout pays soumis aux sanctions économiques concernées. Vous acceptez par les présentes de ne pas exporter ou vendre de Technologie Contrôlée pour une utilisation en lien avec des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, des missiles, des drones ou des véhicules spatiaux pouvant émettre de telles armes.

#### 9. Généralités :

Le présent Contrat de Licence est régi par le droit français. Le présent Contrat de Licence constitue l'intégralité de l'accord entre Vous et Symantec concernant le Logiciel et (i) remplace toutes les communications, propositions et déclarations antérieures ou actuelles relatives à son objet; et (ii) prévaut sur toute disposition contraire ou supplémentaire provenant de tous devis, commandes, reconnaissances ou communications similaires entre les parties. Nonobstant ce qui précède, aucune disposition du présent ne pourra diminuer les droits que Vous pourriez avoir au titre des dispositions légales protectrices du consommateur ou de toutes autres dispositions légales en vigueur sur Votre territoire auxquelles on ne peut renoncer par contrat. Le présent Contrat de Licence sera résilié si Vous commettez un manquement à l'une des dispositions du présent Contrat de Licence et Vous devrez cesser d'utiliser et détruire tous les exemplaires du Logiciel et de la Documentation. Les exclusions de garanties et de dommages ainsi que les limitations de responsabilité resteront en vigueur après la résiliation. Le présent Contrat de Licence ne pourra être modifié que par la Documentation ou par un document écrit signé tant par Vous que par Symantec.

#### 10. Service Clientèle de Symantec :

Pour toutes questions relatives au présent Contrat de Licence ou si Vous souhaitez contacter Symantec pour quelque raison que ce soit, merci d'écrire à : (i) Symantec Consumer Support, PO Box 5689, Dublin 15, Ireland ou à (ii) Symantec Customer Service, 1 Julius Ave, North Ryde, NSW 2113, Australia, ou de visiter la page d'aide à l'adresse [http://www.symantec.com/fr/fr/home\\_homeoffice/support/index.jsp](http://www.symantec.com/fr/fr/home_homeoffice/support/index.jsp).

#### 11. INCOTERMS:

Seulement si Vous êtes un Client Professionnel, pour les besoins du présent Contrat de Licence le Logiciel est livré départ lieux d'expédition de Symantec (ICC INCOTERMS 2000).

#### 12. Conditions générales supplémentaires :

En plus de la section 1 ci-dessus, les conditions générales suivantes s'appliquent également à l'utilisation du logiciel :

A. Vous pouvez utiliser le Logiciel sur un Equipement pour cloner un disque dur de cet Equipement ou pour en appliquer une image sur un autre disque dur du même Equipement, d'un Equipement de

remplacement, d'un support secondaire ou d'un lecteur réseau.

B. Vous pouvez utiliser le Logiciel sur un Equipement pour créer un fichier image d'un disque dur sur cet Equipement et pour enregistrer le fichier image sur un support fixe ou amovible à des fins de récupération d'urgence.

C. Vous pouvez utiliser le Logiciel comme disque d'amorçage afin de copier l'image du disque dur créée à des fins de récupération d'urgence sur le disque dur de l'Equipement à partir duquel l'image a été effectuée ou sur un Equipement de remplacement, sous réserve que le logiciel ait été supprimé de l'Equipement d'origine.

D. Vous pouvez utiliser le Logiciel pour cloner un disque dur d'un Equipement sur un Equipement de remplacement, selon la méthode décrite dans la documentation du Logiciel, et utiliser le Logiciel sur l'Equipement de remplacement, à condition que le Logiciel ait été désinstallé de l'Equipement d'origine.

E. Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel de façon commerciale ou non commerciale pour créer une image sur plusieurs Equipements ou disques durs, sauf dans le cas où plusieurs disques durs sont installés ou connectés directement à l'Equipement d'origine. F. Aux fins du présent Contrat de licence, un équipement virtuel est considéré au même titre qu'un équipement réel.

G. Si le Logiciel qui Vous a été cédé sous licence comprend le Symantec Recovery Disk ("Composant"), les utilisations et restrictions suivantes s'appliquent au Logiciel :

(i) Le Composant contient le logiciel Windows® sous licence de Microsoft Corporation. Microsoft Corporation n'assume aucune responsabilité envers Vous en ce qui concerne le Composant. Toute assistance pour le Composant sera fournie par Symantec conformément aux principes directeurs de Symantec alors en vigueur.

(ii) LE COMPOSANT CONTIENT UNE FONCTION DE DEPASSEMENT DE DELAI QUI REDEMARRERA AUTOMATIQUEMENT L'EQUIPEMENT APRES SOIXANTE-DOUZE HEURES D'UTILISATION EN CONTINU. CETTE FONCTION DE DEPASSEMENT DE DELAI SERA REINITIALISEE A CHAQUE LANCEMENT DU COMPOSANT.

(iii) Le Composant peut servir d'utilitaire d'amorçage, de diagnostic, de récupération après incident, d'installation, de restauration, de service d'urgence, d'installation, de test et de configuration. Il est strictement interdit d'utiliser le Composant comme système d'exploitation à part entière ou en remplacement d'une version entièrement fonctionnelle d'un quelconque système d'exploitation.

Windows® est une marque déposée de Microsoft Corporation.

H. Le Logiciel peut contenir un accès au moteur de recherche Google Desktop™ ("Application"). Votre utilisation de l'Application est régie par un contrat entre Google et vous. Symantec n'est en aucune manière responsable envers Vous au titre de Votre utilisation de l'Application et n'offre aucune garantie ou assistance technique pour cette Application.

Google™ et Google Desktop™ sont des marques commerciales de Google Inc.

I. Le Logiciel peut contenir des pilotes de périphériques de fournisseurs tiers. De tels pilotes de périphériques sont uniquement fournis pour Votre convenance. Il Vous appartient de confirmer si de tels pilotes de périphérique s'appliquent à Votre environnement. Les pilotes de périphériques sont fournis par Symantec "TELS QUELS" A L'EXCLUSION DE TOUTE GARANTIE OU SUPPORT TECHNIQUE, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR, EN AUCUN CAS ET SOUS AUCUNE THEORIE JURIDIQUE, SYMANTEC OU SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ETRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR D'EVENTUELS DOMMAGES DIRECTS, CONSECUTIFS, SPECIAUX, SECONDAIRES, PUNITIFS OU INDIRECTS, DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT, DECOULANT DE L'UTILISATION D'UN PILOTE DE PERIPHERIQUE TIERS OU LIEE A CELLE-CI.